

nement est le bâton qui enraie la roue. Nous ne faisons pas notre devoir. Lorsque nous serons sortis de cette guerre, ou quand celle-ci sera terminée, viendra le temps de s'occuper du commerce préférentiel dans les limites de l'empire. Ce commerce doit être établi. Aucune raison, maintenant, n'empêche de l'établir. L'occasion qui se présente maintenant, d'aider la mère-patrie dans sa guerre du Sud-africain, est un fait important de notre histoire, et nous devrions faire ce que la justice nous commande de faire. Nous possédons tout ce qu'il faut pour la chose. Du reste, le gouvernement peut agir dans ce sens sans qu'il soit obligé de grever lourdement le trésor. Il se fait actuellement des souscriptions dans tout le pays pour nos soldats d'Afrique. Le public souscrit généreusement, et le gouvernement devrait de son côté, faire sa part. Fût-il obligé de faire un petit emprunt pour l'entretien de nos soldats en Afrique, nous ne devrions pas reculer devant cette obligation. Le gouvernement n'hésite pas à dépenser des millions ici et là pour exécuter les plans du ministre des Travaux publics, dans un certain étang à grenouilles qu'il veut transformer en havre; mais supposé que nous empruntons maintenant à long terme une certaine somme d'argent pour l'entretien de nos soldats d'Afrique, cette nouvelle charge ne nous fatiguerait aucunement.

Remplissons notre devoir envers la mère patrie. Elle a fait, elle-même, plus que son devoir envers nous, et elle le fait encore. Je sais que, pendant l'invasion fénienne, un détachement de soldats anglais nous a été envoyé pour nous aider à repousser l'invasion. Le gouvernement anglais nous a-t-il demandé, alors, de payer la solde et l'entretien de ces soldats? Non. Je me trouvais alors au Fort Erié, et je me rappelle la joie que causa l'arrivée parmi nous de cette troupe auxiliaire. Nous étions tous très contents de cette assistance. J'avertis le gouvernement que, s'il manque à son devoir sur cette question—qui est, aujourd'hui, la question dont s'occupe le public—ce dernier ne lui pardonnera pas cette faute. Le gouvernement peut bien, au moyen de son tarif, nous voler nos vêtements; mais je suis disposé à passer par-dessus un grand nombre de ses bévues, s'il veut seulement se conduire convenablement et justement à l'égard de nos contingents d'Afrique, et aviser aux

moyens de faire de nouveaux enrôlements pour la même destination si les circonstances le requièrent. Nous ne sommes pas obligés de faire inutilement de nouveaux envois de troupes en Afrique; mais nous n'avons rien à perdre en tenant ces troupes prêtes.

L'honorable M. POWER: Il n'est jamais difficile de savoir le fond de la pensée de l'honorable sénateur de Monck. Il parle avec clarté et précision. Son langage a été, peut-être, aujourd'hui, plus vigoureux que d'ordinaire. Mais j'ai été réellement très heureux d'entendre l'expression des sentiments avec lesquels il a terminé son discours. La première partie de ses remarques est fortement imprégnée, il est vrai, d'esprit païen; mais dans sa conclusion, il a promis de pardonner les péchés commis par le gouvernement s'il consent à remplir son devoir envers l'empire.

L'honorable M. McCALLUM: Plusieurs de ses péchés—pas tous.

L'honorable M. POWER: Je regrette que mon honorable ami ne soit pas encore aussi charitable que je le croyais. J'essairai dans les quelques remarques que je vais faire de répondre à quelques-unes de ses accusations; mais je ne suivrai pas tout à fait la marche qu'il a suivie. La meilleure direction à suivre est d'examiner d'abord les divers paragraphes du discours du trône. Il n'est guère nécessaire d'ajouter mes félicitations à celles des honorables messieurs qui m'ont précédé sur les discours prononcés par l'honorable monsieur qui a proposé l'adoption de l'adresse et celui qui l'a appuyé. Le premier de ces honorables messieurs a fait un admirable et patriotique discours dont ses compatriotes auront droit d'être fiers, et qui restera comme un des beaux échantillons d'éloquence que nous ont laissés nombre d'orateurs de sa race en Canada. Je regrette, à un certain point de vue, que ce discours ait été prononcé dans une langue avec laquelle un grand nombre de membres de cette chambre ne sont pas familiers. Je me contenterai de dire que l'honorable auteur de ce discours remplira très dignement la place laissée vacante par l'honorable monsieur qui a représenté dans cette chambre le district de Delandaudière, pendant un si grand nombre d'années, et qui fut, pendant ces années, un membre éminent et très respecté au Sénat. Quant à celui qui a appuyé la proposition de l'adresse que nous discutons présente-